

VINISEPT D

*Détergent Désinfectant Surpuissant
du matériel en vini-viticulture sans chlore*

1. PROPRIETES :

VINISEPT D est un détergent, surpuissant qui agit en une seule opération. Il élimine les souillures organiques et séquestre les matières minérales. VINISEPT D est une alternative aux alcalins chlorés.

VINISEPT D est un désinfectant :

Bactéricide selon la norme EN 1276 à la dose de 1 % et selon la norme EN 13697 à la dose de 4 % en 5 minutes à 40°C en condition de propreté et de saleté.

Levuricide selon la norme EN 1650 à la dose de 2 % en 5 minutes à 40°C en condition de propreté et de saleté et selon la norme EN 13697 à la dose de 1 % en 5 minutes à 20°C en condition de saleté.

Fongicide selon la norme EN 1650 à la dose de 1 % en condition de propreté et à la dose de 2% en condition de saleté et selon la norme EN 13697 à la dose de 4 % en 30 minutes à 40°C en condition de saleté.

2. MODE D'EMPLOI :

Matériel	Méthode	Concentration	Temps de contact	Température
Machine à vendanger et surface (conquets, pressoirs, bennes, sol...).	Pulvériser	4 % (en fonction de l'entartrage)	5 min (pour l'activité bactéricide et levuricide) 30 min (pour l'activité fongicide)	40°C
Cuverie intérieure	Circulation	4 %		
Autres matériels	Trempage			

Rincer à l'eau potable après application.

3. DOSAGE ET CONDUCTIVITE

a. Méthode de dosage colorimétrique – contrôle de la solution:

- Prendre 50 ml de produit à doser
- Ajouter 2 ou 3 gouttes d'indicateur coloré : phénolphaléine (la solution devient rose)
- Doser avec le réactif HCl (N/4) jusqu'à décoloration complète (la solution est incolore)
- Résultats volumiques (V/V) :

Concentration en % volumique = chute de burette de HCl (N/4) X f

Concentration en g/l = chute de burette de HCl (N/4) X f X 10

f = Information non disponible, nous consulter si besoin (facteur de titrage volumique)

- Résultat massique (p/p) :

Concentration en % massique = chute de burette de HCl (N/4) X f

Concentration en g/kg = chute de burette de HCl (N/4) X f X 10

f = Information non disponible, nous consulter si besoin (facteur de titrage massique)

La courbe de conductivité est à demander au service commercial.

ATTENTION :

- La mesure de la conductivité, pour certain produit est sensible à la dureté de l'eau. Bien vérifier votre dureté, et celle utilisée pour la courbe.
- La mesure de la conductivité se fait à 25°C. Utiliser de préférence, un conductimètre à compensation de température ou réguler à 25°C votre échantillon.
- Deux courbes de conductivités sont disponibles (pour les produits ayant une densité > ou < à 1).
- Veuillez vérifier si votre dosage se fait en volumique ou en massique.

4. EFFICACITE BIOCIDES :

Effacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de propreté

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide	Conditions
<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83	1 %	5 minutes à 40°C
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103467	1 %	
<i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	0,1 %	
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55	0,1 %	
<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78.38	1 %	
<i>Salmonella enterica</i> CIP 58.58	1 %	

La concentration minimale bactéricide est de 1 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes à 40°C en condition de propreté (albumine bovine à 0,3 g/l).

Effacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de saleté

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide	Conditions
<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83	1 %	5 minutes à 40°C
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103467		
<i>Escherichia coli</i> CIP 54 127		
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55		
<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78.38		
<i>Salmonella enterica</i> CIP 58.58		

La concentration minimale bactéricide est de 1 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes à 40°C en condition de saleté (albumine bovine à 3 g/l).

Effacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 13697 en condition de propreté

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide	Conditions
<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83	2 %	5 minutes à 40°C
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103467	2 %	
<i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	0,1 %	
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55	4 %	
<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78.38	1 %	
<i>Salmonella enterica</i> CIP 58.58	1 %	

La concentration minimale bactéricide est de 4 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes à 40°C en condition de propreté (albumine bovine à 0,3 g/l ; excepté pour *Pseudomonas aeruginosa* lait écrémé à 8,5 g/l).

Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 13697 en condition de saleté

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide	Conditions
<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83	4 %	5 minutes à 40°C
<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103467	2 %	
<i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	1 %	
<i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55	4 %	
<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 78.38	2 %	
<i>Salmonella enterica</i> CIP 58.58	1 %	

La concentration minimale bactéricide est de 4 % selon la norme AFNOR EN 13697 en 5 minutes à 40°C en condition de saleté (albumine bovine à 3 g/l).

Efficacité levuricide et fongicide selon la norme AFNOR EN 1650 en condition de propreté

Souches d'essai	Concentration minimale fongicide	Conditions
<i>Candida albicans</i> CIP 48.72	0,1 %	5 minutes à 40°C
<i>Saccharomyces cerevisiae</i> DSM 1333	2 %	5 minutes à 40°C
<i>Aspergillus brasiliensis</i> CIP 1431.83	1 %	30 minutes à 40°C

La concentration minimale levuricide est de 2 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 5 minutes à 40°C en condition de propreté (albumine bovine à 0,3 g/l).

La concentration minimale fongicide est de 1 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 30 minutes à 40°C en condition de propreté (albumine bovine à 0,3 g/l).

Efficacité levuricide et fongicide selon la norme AFNOR EN 1650 en condition de saleté

Souches d'essai	Concentration minimale fongicide	Conditions
<i>Candida albicans</i> CIP 48.72	0,1 %	5 minutes à 40°C
<i>Saccharomyces cerevisiae</i> DSM 1333	2 %	5 minutes à 40°C
<i>Aspergillus brasiliensis</i> CIP 1431.83	2 %	30 minutes à 40°C

La concentration minimale levuricide est de 2 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 5 minutes à 40°C en condition de saleté (albumine bovine à 3 g/l).

La concentration minimale fongicide est de 2 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 30 minutes à 40°C en condition de saleté (albumine bovine à 3 g/l).

Efficacité levuricide et fongicide selon la norme AFNOR EN 13697 en condition de saleté

Souches d'essai	Concentration minimale fongicide	Conditions
<i>Candida albicans</i> CIP 48.72	1 %	5 minutes à 20°C
<i>Aspergillus brasiliensis</i> CIP 1431.83	4 %	30 minutes à 40°C

La concentration minimale levuricide est de 1 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 5 minutes à 20°C en condition de saleté (albumine bovine à 3 g/l).

La concentration minimale fongicide est de 4 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 30 minutes à 40°C en condition de saleté (albumine bovine à 3 g/l).

5. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH solution à 1 % :	12,5 +/- 0,5
Pouvoir moussant :	Non moussant
Densité à 20 °C :	1,15 g/cm ³ +/- 0,02
Solubilité :	Miscible en toute proportion
Compatibilité :	Inox, pvc, PE, PP, verre
Contient parmi d'autres composants :	Inférieur à 5 % : EDTA
Matière active	N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE (CAS N° 2372-82-9) à 21 g/kg soit 24,15 g/l.
Type de préparation :	SL - Concentré soluble. TP4 : Désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
Déclaration à l'inventaire biocide :	N°47729.
Phosphates	Information non disponible, nous consulter si besoin
DCO	Information non disponible, nous consulter si besoin
DBO	Information non disponible, nous consulter si besoin

6. CONDITIONNEMENT :

Disponible en bidon 24kg. Réf. 001152201

7. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1522) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.
Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.
Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 16-10-2019- V5.1 (1522)